



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2004/64/Corr.1
8 décembre 2004

FRANÇAIS
Originale: ANGLAIS ET FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

**PROJET DE RECTIFICATIF 2 AU COMPLEMENT 5
A LA SERIE 03 D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT No 44**

(Ceintures de sécurité)

Rectificatif

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa vingt-huitième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent trente-quatrième session (TRANS/WP.29/1037, par. 55 et 82).

* * *

Le titre du Règlement, remplacer les mots (Ceintures de sécurité) par (Systèmes de retenue pour enfants).